



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pensionnats autochtones : Nos enfants ont assez souffert

Wendake, le 1^{er} septembre 2020 – C’est avec enthousiasme, mais non sans oublier les tragédies du passé, que l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) ont accueilli l’initiative du gouvernement fédéral à propos des pensionnats autochtones. En effet, plus tôt dans la journée, les ministres Wilkinson et Bennett ont annoncé la désignation de lieux historiques nationaux pour les pensionnats, en commençant par le Manitoba et la Nouvelle-Écosse. Rappelons qu’il s’agissait d’un des 94 appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation. Le gouvernement et la population canadienne ont un devoir de mémoire envers cet épisode grandement tragique, et ce geste en est un dans la bonne direction.

Pendant plus d’un siècle, le gouvernement du Canada a subventionné l’éducation de 150 000 jeunes autochtones envoyés dans près de 130 établissements. La perte d’identité, de la langue et de la culture est inestimable, tout comme les séquelles psychologiques et sociologiques occasionnées par les pensionnats.

« Malheureusement, bien que des progrès aient été réalisés au cours des dernières années, force est de constater qu’il reste encore du travail à faire pour assurer le mieux-être de nos enfants et de nos familles. À titre d’exemple, le taux d’enfants des Premières Nations placés par le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) est près de huit fois plus élevé que celui des enfants non autochtones. Visiblement, quelque chose ne va pas dans ce système », indique le président du conseil d’administration de la CSSSPNQL, Derek Montour.

« Nous saluons aujourd’hui les actions posées par le gouvernement du Canada, qui admet que ses politiques coloniales ont causé énormément de souffrance à nos populations. Maintenant, ce que l’on veut, c’est que le Québec reconnaisse enfin la compétence de nos autorités en matière de services à l’enfance et à la famille. C’est le seul moyen de garantir des services culturellement adaptés, qui prennent en compte la réalité et les particularités propres à nos nations », renchérit Lance Haymond, chef par intérim de l’APNQL.

Les deux organisations profitent donc de l’annonce d’aujourd’hui pour inviter le gouvernement provincial à cesser de contester par renvoi à la Cour d’appel la constitutionnalité de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières*

Nations, des Inuits et des Métis (C-92), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles proposent plutôt au Québec de travailler de pair avec les gouvernements des Premières Nations. L'histoire le démontre; les enfants autochtones ont assez souffert. Maintenant, il est temps de poser des actions concrètes pour leur assurer un avenir prometteur.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador est un organisme à but non lucratif qui accompagne les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

– 30 –

RENSEIGNEMENTS

Alain Garon, APNQL

Conseiller aux communications

agaron@apnql.com

418-254-4620 – www.apnql.com

Annie Brisson-Proulx, CSSSPNQL

Agente de communications, Web et médias sociaux

annie.brisson-proulx@cssspnql.com

418-842-1540, poste 2304 – www.cssspnql.com